PRÉFÈTE
DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation n°2 à 9h45

Activiation du centre opérationnel départemental

Nîmes, le 14 septembre 2021

#VigilanceOrange

Depuis 8 heures ce matin, le département du Gard est concerné par des cellules orageuses localement fortes notamment sur les secteurs de Quissac et Sauve. Ce phénomène tend à se déplacer et à s'étendre vers l'est du département. Afin de superviser les opérations, Marie-Françoise Lecaillon, préfète du Gard, active le Centre Opérationnel Départemental à 9h15.

Sur la vallée du Vidourle, Metéo France a enregistré des intensités de précipitations de 50 mm/h, entrainant des phénomènes de ruissellement. Localement, des orages stationnaires pourraient entrainer des forts cumuls de pluie pouvant atteindre 100mm voire plus en quelques heures.

Des infiltrations ont été observées dans une salle du collège de Quissac. Les enfants ont été mis en sécurité. La préfète demande aux parents de ne pas tenter de se rendre sur les établissements scolaires.

Les pompiers du Gard ont mobilisé 2 groupes de sauvetage en eau vive et renforcé sept casernes.

La préfète du Gard engage chacun à être très vigilant, à se tenir au courant de l'évolution météorologique en consultant le site internet www.meteofrance.com, www.gard.gouv.fr et www.vigicrues.gouv.fr, tout en respectant les consignes :

• Respectez les interdictions ou les consignes qui peuvent vous être données sur place par les forces de l'ordre ou les agents des divers réseaux routiers;

• Évitez toute activité de plein air;

• Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques;

• Ne vous abritez pas sous les arbres. Abritez-vous dans un bâtiment en dur ou dans votre véhicule qui sont de bonnes protections contre la foudre;

• Soyez prudent face aux conditions de circulation pouvant être difficiles. Réduisez votre vitesse et dans l'idéal, annuler ou reporter vos déplacements;

• Éloignez-vous de tout cours d'eau : rivière, vallat, cadereau, roubine, etc…Ne stationnez pas sur les ponts et autres ouvrages d'art comme les digues et levées de terre ;

• Si vous habitez en zone habituellement inondable, prenez les précautions d'usage. Mettez en oeuvre les moyens matériels permettant à l'eau de ne pas entrer dans votre habitation (batardeaux etc). Prévoyez de mettre en sécurité vos objets de valeur dans les étages. Prévoyez de mettre les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux;

• Mettez à l'abri ou renforcer l'arrimage de tous les objets sensibles au vent : canopi, tentes, tables de jardin, chaises etc..

Cabinet de la préfète
Service départemental de la communication interministérielle

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52
Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81
Mél: pref communication@gard.gouv.fr

10, Avenue Feuchères
30 045 NÎMES Cedex 09